

ARTONICA

Société à responsabilité limitée (Société à associé unique)

Capital : 32.500,00 €

Siège social : 10 rue François Menez 35000 RENNES

SIREN 528 315 211 - RCS RENNES

Acte expriment le consentement de l'associé unique

LE SOUSSIGNÉ

- Monsieur **Nicolas FLAUD**, titulaire de 3250 parts sociales numérotées de 1 à 3250
inclus

Soit la totalité des parts sociales composant le capital social,

A pris les décisions suivantes conformément à l'article 22 des statuts de la société :

1ent- Transfert de siège social

L'associé unique décide de transférer le siège social de la société se trouvant
actuellement à :

RENNES (35000), 10 rue François Menez

Pour le situer à :

CESSON-SEVIGNE (35510), 23 rue des Tilleuls

A compter de ce jour.

2ent- Mise à jour des statuts

Par suite de la décision prise ci-dessus, l'associé unique décide de modifier les statuts
de la manière suivante :

« *ARTICLE 4 – SIÈGE SOCIAL*

Le siège social est fixé à CESSON-SEVIGNE (35510), 23 rue des Tilleuls.

*Il pourra être transféré en tout autre lieu de la même ville par simple décision de la gérance
et en tout autre endroit par décision extraordinaire des associés ».*

3ent- Pouvoirs

L'associé unique donne tous pouvoirs à Monsieur Nicolas FLAUD, avec faculté de
déléguer à tous collaborateurs de l'étude de Maître Nadège GUIMONT, notaire à LIFFRE, à
l'effet de procéder à toutes les formalités de modifications, notamment publier l'annonce
légale, faire toutes formalités auprès du guichet unique et plus généralement faire tout ce qui
sera nécessaire pour faire aboutir les décisions ci-dessus.

Nicolas FLAUD

Fait à LIFFRE

Le 23/12/2025

Signature

